
Cahier des charges

REGIONS

Centre Val de Loire / Pays de la Loire
Délégation Centre Ouest

Mise en œuvre d'une formation collective

**« Réussir la mise en place du CSE : instance obligatoire
pour les entreprises de 11 à 50 salariés »**

**A destination des structures adhérentes à Uniformalion de
moins de 50 salariés**

SOMMAIRE

Contexte

Objet.....	page 3
Le contexte de l'OPCO	page 3
Les enjeux stratégiques de la demande	page 5

Cadre de l'appel d'offres

Obligations légales et réglementaires	page 5
Qualité des actions de formation.....	page 6
Moyens matériels	page 6
Moyens humains	page 7
Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation	page 7
Tarifcation	page 8
Modalités de gestion administrative	pages 8 et 9
Critères de sélection du prestataire	pages 10

Procédure de l'appel d'offres

Méthodologie	page 11
Organisation	page 11
Condition d'envoi des offres et calendrier	page 11

Programme -----page 13

Dossier de candidature

Fiche de présentation de l'organisme de formation	Annexe 1
CV simplifié(s)	Annexe 2
Proposition pédagogique et tarifaire	Annexe 3

Objet

Uniformation développe depuis plusieurs années le principe de formation clé en main, permettant à ses adhérents de bénéficier de formations sans se soucier de la sélection des Organismes de Formation (OF) ni du règlement.

Les offres de formation sectorielles ont été les premières à voir le jour.

Le public visé est principalement composé de salariés et occasionnellement de dirigeants bénévoles des associations et organisations de l'Economie sociale, de l'Habitat social et de la Protection Sociale.

Cet appel d'offres porte sur une formations avec inscriptions des adhérents auprès d'Uniformation avec dates et villes à définir entre Uniformation et l'organisme de formation. Une communication sera faite par Uniformation auprès de ses des adhérents de 11 à 49 ETP.

Le contexte de l'OPCO

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétence, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

La Réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » renforce notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.

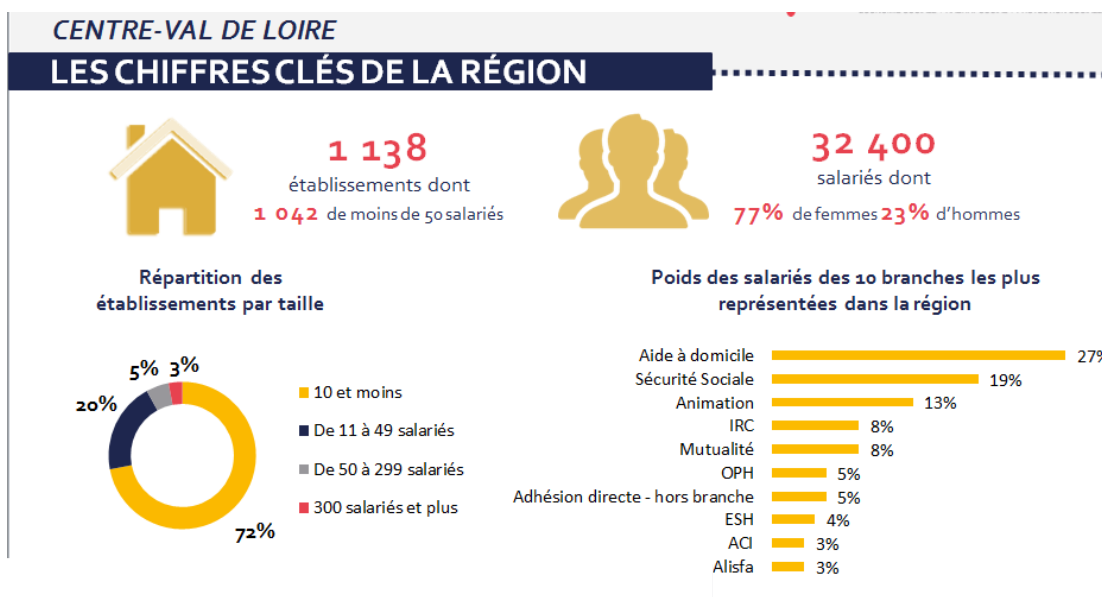
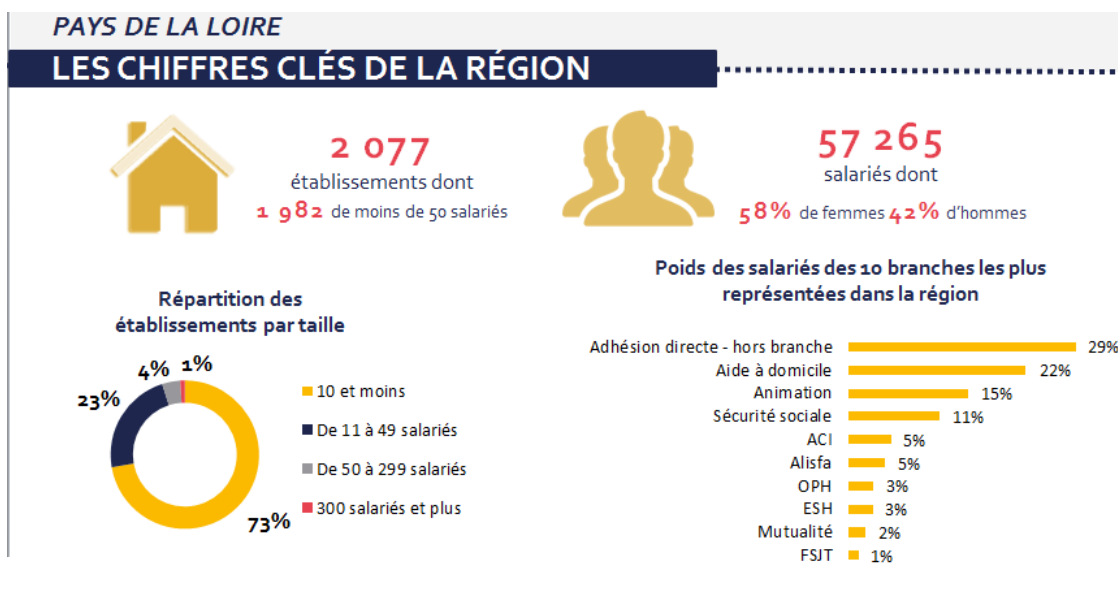
Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés :

- Acteurs du lien social et familial,
- Aide à domicile,
- Animation,
- Ateliers et Chantiers d'insertion,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs,
- Familles rurales,
- Institutions de retraite complémentaire et Prévoyance,

- Missions locales et PAIO, Mutualité,
- Offices publics de l'habitat,
- Organisations professionnelles de l'habitat social,
- PACT,
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- Régime sociale des indépendants,
- Sociétés coopératives d'HLM,
- Tourisme social et familial.

La délégation Centre- Ouest est aujourd'hui impliquée dans l'accompagnement de près de 3215 structures adhérentes et 89665 salariés sur 2 régions :



Les enjeux stratégiques de la demande

Un maintien de qualité et de diversité des services de l'OPCO

La loi liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 a fortement modifié les conditions d'activité pour les OPCO. Uniformalog, fort de son expérience, poursuit la mise en œuvre de prestations de qualité et l'extension de sa gamme de services.

A destination de nos branches professionnelles et de nos adhérents

Uniformalog souhaite innover et être réactif pour proposer des services plus complets et adaptés aux besoins de ses adhérents ainsi qu'aux priorités définies par leur branche professionnelle.

L'offre de formations clé en main destinée à ses adhérents et à leurs salariés via des actions collectives transversales interbranches est un des atouts d'Uniformalog. L'OPCO souhaite poursuivre le développement de la qualité de cette offre de service.

Une action de formation en prise avec l'actualité

Au 1er janvier 2020, toute entreprise de plus de 10 salariés doit avoir mis en place le Comité Social et Economique (CSE). Issue des ordonnances Macron, cette nouvelle instance de dialogue remplace les délégués du personnel, le CE et le CHSCT.

Il s'agit de proposer une formation pour acquérir les fondamentaux sur le CSE : sa mise en place et son fonctionnement pour faire vivre le dialogue social au sein des structures.

Obligations légales et réglementaires

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et être en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
 - De la circulaire DGEFP n° 2006/35 du 14 novembre 2006 définissant l'action de formation,
 - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1^{er} janvier 2017),
 - De l'obligation de remise d'une attestation de formation à l'issue de la formation (article 6351-4 modifié du Code du Travail).

Qualité des actions de formation

L'article L6316-1 du code du travail dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, confie aux OPCA la mission de s'assurer de la qualité des formations dispensées, cette vérification étant faite sur la base des critères définis par le décret du 30 juin 2015.

Les organismes de formation peuvent démontrer qu'ils remplissent les exigences des critères réglementaires soit en apportant la preuve qu'ils sont titulaires d'une certification ou d'un label reconnu par le CNEFOP, soit en se soumettant à la procédure d'évaluation adoptée par les instances paritaires d'Uniformalog.

Par conséquent, pour être prise en compte dans le cadre du présent appel d'offres, toute réponse devra émaner d'un organisme de formation qui, à la date d'ouverture des plis :

- sera titulaire d'une certification ou d'un label reconnu par le CNEFOP et/ou
- qui aura finalisé sa déclaration dans la base de données Datadock pour être en conformité avec le référentiel Qualité Uniformalog.

Ce référentiel est fondé sur les 21 indicateurs élaborés par les OPCA et n'instaure donc pas d'indicateur supplémentaire par rapport au référentiel commun.

Il a pour base une exigence modérée visant à ne pas exclure un trop grand nombre d'organismes de formation couplée avec une volonté de progression au fil des exercices. Il requiert d'avoir une évaluation positive sur quatre indicateurs « indispensables » : *Capacité de l'OF à produire un programme détaillé pour l'ensemble de son offre, et de l'exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées / Capacité de l'OF à décrire les moyens et supports mis à disposition des stagiaires / Capacité de l'OF à produire et mettre à jour une base des expériences et qualifications des formateurs / Capacité de l'OF à décrire les modalités de recueil de l'impact des actions auprès des prescripteurs de l'action.*

Il accorde également une importance particulière à trois critères « majeurs » :

L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé / La qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge des formations / La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des stagiaires les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires
- Ressources documentaires accessibles ;
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
 - Direction et encadrement interne ;
 - Relations avec les donneurs d'ordre ;
 - Comptabilité ;
 - Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformalion.

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires ;
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants sur certaines thématiques définies par Uniformalion ;
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.

L'évaluation de l'action par les stagiaires sera réalisée par un prestataire extérieur à Uniformalion à l'issue de la formation (évaluation à chaud et à froid).

Uniformalion peut intervenir au cours de la formation et notamment à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offre.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformalion pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformalion basera son évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 6 personnes, le maximum est fixé à 12 personnes afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible. (Avec possibilité de « surbooking » à 14 pour anticiper les annulations)

Tarifification

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- Les frais d'animation,
- Les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,
- la location de salle (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).

Le coût pédagogique devra être exprimé en coût / jour / groupe. Le coût d'une session correspondra au montant total divisé par le nombre de sessions programmées.

Exemple :	Action n° 1 - Animer une réunion
	• Coût pédagogique jour : 900 € HT soit 1 080 € TTC
	• Montant pour 15 sessions de 2 jours : 32 400 € TTC
	• Soit un coût session à 2 160 € TTC

Le montant de la prestation est à renseigner sur les annexes 2 et/ou 3 (documents à télécharger et à compléter).

Uniformation n'organise pas la restauration des stagiaires le midi, qui est du ressort elle est également du ressort de l'organisme de formation.

Les frais de repas seront inclus au coût global de la session pour la facturation

Les repas seront pris collectivement et les frais de restauration des stagiaires seront réglés par l'organisme de formation qui se fera ensuite rembourser par Uniformation sur présentation d'une facture sur la base de 20€ TTC maximum par repas et par stagiaire.

Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Uniformation (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

Mode de gestion administrative

Cette offre fera l'objet d'un **contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation** qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation.

Mise en œuvre de la prestation :

- Uniformalog et l'organisme de formation conviendront ensemble d'un calendrier de réalisation des sessions avec dates à programmer de fin septembre à Octobre 2019
- Les régions et les villes de réalisation des sessions sont définies par Uniformalog :
 - **Nantes**
 - **Angers**
 - **Orléans**

Les lieux de formation devront être facilement accessibles et desservis par les transports en commun.

En fonction des inscriptions, des sessions complémentaires pourraient être proposées sur ces villes ou d'autres villes en région Pays de la Loire (Tours, Le Mans)

- Uniformalog fait connaître à ses adhérents la prestation proposée par ses propres moyens (mailing, site internet, newsletter). Les adhérents s'inscrivent sur le site internet d'Uniformalog (ouverture des inscriptions 6 à 8 semaines avant le début de la formation).
- Uniformalog recueille les inscriptions des entreprises adhérentes, gère les flux et informe l'organisme de formation des décisions prises en cas de sous- ou de sureffectif. Une confirmation de maintien ou d'annulation de session sera envoyée, par mail, à l'organisme de formation entre 15 jours et 3 semaines avant le début de la formation. Uniformalog envoie les convocations aux stagiaires et transmet les feuilles d'émargement avec les noms des participants à l'organisme de formation.
- L'organisme de formation devra être apte à gérer les dédoublements de sessions aux mêmes dates, ou à des dates différentes et à cogérer, avec Uniformalog, le suivi des inscriptions sur listes d'attente.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformalog notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux adhérents, la remise des supports pédagogiques, la remise de l'attestation de formation à l'issue de l'action de formation, et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra s'y référer et s'y conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformalog le bilan de la formation faite par le formateur accompagné de la facture originale, de la liste d'émargement signée et de la facture de la restauration des stagiaires au plus tard un mois après la fin de la prestation.
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformalog procède à la mise en règlement de la prestation.

Critères de sélection de prestataire

Critères qualité :

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience ;
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations ;
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : tailles des structures, branches professionnelles des structures) ;
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- Prend en compte les appréciations rendues par les stagiaires.

Clauses sociales :

L'organisme de formation doit exposer brièvement les mesures prises en interne ou via leurs prestations pour favoriser :

- l'égalité femme/homme ;
- le développement durable ;
- la démarche participative en économie sociale ;
- l'intégration du handicap.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis ;
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse ;
- Finalisation de la déclaration dans la base de données Datadock pour être en conformité avec le référentiel Qualité Uniformation ;
- Priorité donnée aux prestataires qui pourront couvrir l'ensemble des régions métropolitaines,
- Connaissances des métiers et du contexte socio-économique du champ de l'économie sociale ;
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (fournir le **CV simplifié, utiliser exclusivement le modèle fourni par Uniformation**) ;
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins ;
- Argumentation des choix pédagogiques ;
- Pour les formations avec inscriptions gérées par Uniformation :
 - Aptitude de l'organisme de formation à mettre à disposition un deuxième formateur en cas de dédoublement de session aux mêmes dates et/ou de contacter les stagiaires sur liste d'attente (transmise par Uniformation) pour composer un nouveau groupe, à de nouvelles dates choisies par l'organisme de formation et Uniformation. Un avenant au 1^{er} contrat sera alors établi entre Uniformation et l'organisme de formation ;
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des stagiaires via hotline, blog, mails, téléphone...).

Méthodologie

Le prestataire doit proposer un programme détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par Uniformalion.

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

Organisation

Chaque action de formation est indépendante.

Les sessions de formation se dérouleront du 23 septembre au 18 octobre 2019, nous vous demandons de bien vouloir répondre en ce sens.

1 journée de formation = 7 heures

Conditions d'envoi des offres et calendrier

Les dossiers de candidatures seront à expédier **uniquement par voie postale**, au siège d'Uniformalion, à l'adresse suivante :

**Les dossiers de candidatures sont à expédier
Uniquement par voie postale à l'adresse suivante :**

UNIFORMATION Centre Ouest
A l'attention de Corine BELLIER
Technopolis II - 5 boulevard Ampère
La Fleuriaye - Bâtiment C
44470 CARQUEFOU
Et par mail : paysdelaloire@uniformalion.fr

Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :

- 1) Fiche de présentation de l'organisme - annexe1-
- 2) Proposition(s) pédagogique(s)- annexe 2
- 3) Le CV simplifiés du (des) formateur(s) et tarifaire(s) – annexe 3
- 4) Proposition tarifaire – annexe4

Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Pour toute question relative cet appel d'offre merci de transmettre votre demande par mail à :
cbellier@uniformalion.fr / paysdelaloire@uniformalion.fr

Date limite de retour des réponses : **26 juillet 2019** au plus tard (Cachet de la poste faisant foi)

Compte-rendu des délibérations : **Semaine 32**

Délibération

La décision sera transmise à compter du 12 août 2018 et un courrier sera envoyé à chaque prestataire.

Aucune information ne sera communiquée par mail ou téléphone.

PROGRAMME

ACTION: Réussir la mise en place du CSE : instance obligatoire pour les entreprises de 11 à 50 salariés	
PUBLIC	Directeurs, dirigeants bénévoles, RRH, responsables des relations sociales
DUREE	1 jour (soit 7 heures)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre les enjeux de la mise en place du CSE ➤ Maîtriser le fonctionnement du CSE ➤ Organiser l'ensemble du processus électoral ➤ Appréhender les risques juridiques et financiers en cas d'absence de mise en œuvre ➤ Sécuriser le fonctionnement de l'instance et faire vivre le dialogue social
NB DE PARTICIPANTS	Groupe de 6 (minimum) à 12 participants
CONTENU	A proposer par le prestataire
Pré-requis	A préciser par le prestataire
NB DE SESSIONS DEMANDEES	3 sessions
DATES	A proposer par le prestataires entre le 23 septembre et le 18 octobre 2019
LIEU	1 session par ville : Nantes, Angers, Orléans
Coût	A proposer par le prestataire Avec déjeuner inclus (max.20€ /pers)
MODALITES DE GESTION DES INSCRIPTIONS	Gestion des inscriptions par Uniformalion